



VILLE DE
PONT-À-MARCQ

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 1^{er} octobre 2025 –

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le



ID : 059-215904665-20251003-D2025_10_01_12-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du vingt-cinq septembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le vingt-cinq septembre deux mil vingt-cinq.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT (à partir de 19h08 délibération n°2), Philippe MATTON, Éric LAURENT, Frédéric BERNABLE, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN.

Absents : Marie-Gaëtane DANION donne pouvoir à Sylvain CLEMENT, Jean-Marie PERILLIAT donne pouvoir à Fernand CLAISSE, Sylvain THULLIER donne pouvoir à Laurence DATH, Margaux LANGLANT donne pouvoir à Albertina MEIRE (de 19h00 à 19h08 heure de son arrivée).

Absent non excusé : Franck DENISE

Soit : 19 présents dont un retard, 3 absents avec pouvoir et 1 absent sans pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. La séance se déroule en présence de public.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2025-10-01/12 Convention de partenariat pour lutter contre l'isolement des Aînés et des plus fragiles en situation de handicap

Délibération ajoutée le 26.09.2025, envoyée et traitée en séance après accord, à l'unanimité, des conseillers présents

Monsieur le Maire informe que la Commission Séniors, *Bien Vieillir, Santé, Handicap, Solidarité* a mené un travail en partenariat avec les services du Département du Nord, et particulièrement la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord) dans le but de témoigner de l'engagement plein et entier de la commune de Pont-à-Marcq dans la lutte contre l'isolement des Aînés et des plus fragiles en situation de handicap.

La convention se trouve en annexe n°9 de l'ordre du jour.

Les engagements réciproques et les engagements respectifs de la MDPH et de la Commune de trouvent page 4 sur 6 de l'annexe. Monsieur le Maire en fait lecture à l'assemblée.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Après avoir exposé, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- L'autoriser à signer la convention ad hoc et tout document y afférent ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, actent les modalités de la présente.



VILLE DE
PONT-À-MARCQ

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 1^{er} octobre 2025 –

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Pont-à-Marcq

S²LO

ID : 059-215904665-20251003-D2025_10_01_12-DE

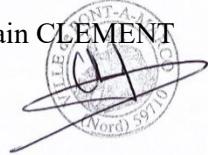
Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 03/10/2025,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE